

13 nov 2009 -12:43

Appartient à [Conseil des ministres du 13 novembre 2009](#)

Coopération internationale

Renforcement de l'évaluation de la coopération internationale

Renforcement de l'évaluation de la coopération internationale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à renforcer l'évaluation externe de la coopération internationale. Pour ce faire, la proposition du ministre des Affaires étrangères Yves Leterme et du ministre de la Coopération au développement Charles Michel prévoit la création d'un nouveau service Evaluation spéciale de la Coopération internationale, qui sera placé sous la direction du président du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Le [service existant d'Evaluation spéciale](#) et le service d'évaluation interne de la Direction générale de la Coopération au développement seront fusionnés. En effet, le Comité d'aide au développement de l'OCDE avait souligné le chevauchement de leurs mandats. Les tâches du service sont axées sur les développements internationaux sur le plan des évaluations. L'accent sera davantage mis sur les évaluations communes des donateurs, sur le renforcement des systèmes d'évaluation dans les pays partenaires et sur l'amélioration du suivi des recommandations des études d'évaluation.

Des tâches comme l'étude indépendante et objective des résultats et de l'impact de la Coopération au développement belge gagnent en importance (obligation de rendre des comptes), au détriment de l'évaluation des processus et des instruments qui sont moins prioritaires.

Enfin, la procédure de sélection pour l'Évaluateur spécial et le personnel du service Evaluation spéciale est également précisée.

(*) arrêté royal portant création d'un service Evaluation spéciale de la Coopération internationale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe